



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2026-327

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2026

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université**

75-2026-06-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature de la directrice du groupe hospitalo-universitaire APHP.Sorbonne Université regroupant les sites Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon, pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (8 pages)

Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2026-06-01-00010 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 19 ) (4 pages)

Page 12

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2026-06-08-00003 - Arrêté 2026-00698 du 08 juin 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines (9 pages)

Page 17

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-06-08-00001

Arrêté portant délégation de signature de la directrice du groupe hospitalo-universitaire APHP.Sorbonne Université regroupant les sites Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon, pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **M. Aurélien MOLLARD**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université et directeur adjoint à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université par intérim ;

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**ARTICLE 2** :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint, chargé de la qualité, gestion des risques et expérience patients,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G, H) ;

- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 4, 5 et 6).
- **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins,  
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière par intérim,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

##### **Direction des achats, du développement durable et de la logistique**

En cas d'empêchement de **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Sébastien GASC et Mme Cannelle LEGALLAIS**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Oriane GAGNARD et Mme Houda ZINE**, chargées de mission, **M. Emmanuel CLAUDIN et Mme Lydie MAUDIEU**, ingénieurs, **M. Frédéric BARRET, Mme Sylviane DECROO, Mme Paloma CONSTANTINI et M. Philippe VERDIER**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR et M. Laurent DE BOCK**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane DECROO**, technicien supérieur hospitalier et **M. Mehdi GHENAM**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1 et 2 ; paragraphe E, point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef et **M. Yann LAZARDEUX**, ingénieur hospitalier (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne-Gaëlle DANIEL et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4).

##### **Direction de la recherche et de l'innovation**

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation, ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe F : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- **Mme Julie VRANCKEN**, adjointe au cadre hospitalier ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 et 2 ; paragraphe E, point 1) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL** et **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Marie GOSSO**, chargée de mission, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieure de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers, **M. Gonzague CHAUVEAU**, chargé de mission (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN**, **Mme Nathalie OWENS** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe A, B et F) ;
- **M. Christian DELIER** et **Mme Christelle NEGRIER**, adjoints des cadres hospitaliers, **M. Killian REMOLU**, chargé de mission (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38, paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Nathalie BOUZAT**, cadre de santé (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Alicia MIRABEL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **M. Thomas GAUTIER**, chargé de mission (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

#### **Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients**

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieure socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;
- **Mme Ludivine MALAPART**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Bernadette ROBERT**, adjoint des cadres hospitaliers, **Mme Melissa AOUABDI**, **M. Xavier BASQUE**, **Mme Manon BELHOU SCHNEIDER**, **Mme Olga GUERSAN** et **Mme Widline PAULYTE**, adjoints administratifs (paragraphe G : point 3).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, points 1 et 2, paragraphe G : points 2 et 3, paragraphe H).

#### **Direction des ressources financières**

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN** et **Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints, adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Ludivine MALAPART** et **M. Stéphane FERRIER**, attachés d'administration hospitalière à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

## Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON et Mme Fernande ROGER**, coordonnatrices générales des soins ;
- **Mme Laure LÉON et M. Patrick LABOUROT**, directeurs des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Aurélia ROLLAND et ceci uniquement pour les matières (paragraphe I) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

## Direction des affaires et ressources médicales, coopérations

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopérations, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Choëlla AKBARALY**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopérations (paragraphe A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, Mme Myléna GRONDIN et Mme Stéphanie THERY**, attachées d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN**, adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRÉTON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et F) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

## Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure générale, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Thomas LEPRISE**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Saber OMEZZINE**, ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;

- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. François-Xavier POTTIER**, ingénieur en chef, adjoint à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER**, attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10).;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Solène LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;
- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre PERES**, attaché d'administration hospitalière ;
- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur(ices) adjoint(e)s ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière par intérim.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;
- **M. Charles ARANDEL**, directeur adjoint ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### **Site Charles-Foix**

Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;

Mme Nathalie BONNET, Mme Myléna GRONDIN et Mme Aude MOLLER-GRASSER, attachées d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé, M. Hugues HENRY, technicien supérieur hospitalier.

### **Site Pitié-Salpêtrière**

M. Santo BOVA, Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane FERRIER, M. Thomas JOULOU, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila HADDADI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

#### Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Choëlla AKBARALY, M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Mme Fernande ROGER et Mme Aurélia ROLLAND, coordinatrices générales des soins, Mme Laure LÉON, directrice des soins.

#### Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Hassan MORABET, technique supérieur hospitalier.

#### Sites Rothschild - Trousseau

Mme Marie LE HUEROU, Mme Cécile MARCHAL, Mme Julia PIERRUGUES et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ, cadre supérieur de santé, M. Lionel VIGOURT, ingénieur hospitalier, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

#### Site Saint-Antoine

Mme Solène LAMBERT, attachée d'administration hospitalière, Mme Pauline BOST, ingénieur biomédical, Mme Lydie MAUDIEU et M. Mathieu PROTEAU, ingénieurs hospitaliers, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieure socio-éducatif, Mme Najatte ROUINI et M. Frédéric THUILLIER, cadres supérieurs de santé, Mme Ader TIARE, cadre de santé.

#### Site Tenon

Mme Laurence CHACUN, attachée d'administration hospitalière, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON et M. Sabri LOKMANE, ingénieurs hospitaliers, Mme Melissa BELHARET et Mme Hélène PIQUET, cadres supérieures de santé, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres hospitaliers.

#### Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS et M. Renaud PELLÉ, directeurs adjoints au Siège ;

M. Charles ARANDEL, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Cannelle LEGALLAIS, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

#### Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints.

#### **ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2026-03-11-00001 du 11 mars 2026 est abrogé.

#### **ARTICLE 8 :**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 08 juin 2026

***Signé le 08 juin 2026***

**Christine WELTY**

Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-01-00010

arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE  
19 )



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
19<sup>e</sup>  
17 place de l'Argonne  
75938 PARIS CEDEX 19



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Jérôme GUTOWSKI, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Mme RAJAONARIVELO Voary, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 200 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tout acte d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à :

Mme BORDIN Francine, inspectrice des Finances publiques au service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

M. AUDET Emmanuel, inspecteur des Finances publiques au service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 50 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tout acte d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERGER Olivier	Contrôleur principal	30 000 €	20 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse principale	30 000 €	20 000 €
JANET Cyril	Contrôleur principal	30 000 €	20 000 €
LAGOUARDILLE Myriam	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
BA Djenaba	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
PREDALLE-VERMEULIN Julien	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
BOMPIED Thomas	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
BOUINDOUR Rachida	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
FUMONT Fabienne	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
LAO Jessica	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
CARON Patrick	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
MILOUDI Chabane	Contrôleur	30 000 €	20 000 €
MOUAOUYA Amale	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	30 000 €	20 000 €
CACHET Erika	Agente	5 000 €	3 000 €
CHADOULI Marianna	Agente	5 000 €	3 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
GUILLOU Olivier	Agent	5 000 €	3 000 €
PARLANGÉ Eric	Agent	5 000 €	3 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 01/06/2026

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19e,

Signé

Jérôme GUTOWSKI

Préfecture de Police

75-2026-06-08-00003

Arrêté 2026-00698 du 08 juin 2026  
accordant délégation de la signature  
préfectorale au sein de la direction des  
ressources humaines

**arrêté n° 2026-00698**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction des ressources humaines

**Le préfet de police,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

**VU** le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-00288 du 23 mars 2022 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

**VU** le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

**VU** le décret du 22 octobre 2025 par lequel Mme Élise LAVIELLE (née BAS), directrice adjointe du cabinet du préfet de police, est nommée préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**VU** le décret du 30 décembre 2025 par lequel M. Emmanuel LE ROY, administrateur de l'État du deuxième grade, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

**SUR** proposition de la préfète, secrétaire générale pour l'administration,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel LE ROY, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité de la préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique ;

- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative placés sous son autorité directe.

En outre, délégation est également donnée à M. Emmanuel LE ROY, directeur des ressources humaines, pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Île-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des policiers adjoints affectés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité de Paris.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LE ROY, la délégation qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée, par Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, inspectrice générale des services actifs de la police nationale, directrice adjointe des ressources humaines.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LE ROY et de Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, la délégation qui leur est consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Florence VALENZA-PAILLARD, administratrice de l'État du deuxième grade, sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail ;
- Mme Stéphanie BIUNDO, commissaire générale, sous-directrice de la formation ;
- M. Olivier GIROD, administrateur de l'État du deuxième grade, sous-directeur des personnels ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LE ROY et de Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE, médecin-chef adjoint, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR, et Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable administrative du service de la médecine statutaire et de contrôle.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable administrative du service ;
- Mme Lydia MILASEVIC, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, secrétariat du médecin.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LE ROY et de Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-Yves CHEVET, médecin du travail, chef du service de la médecine de prévention, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Sondès EL FEKI M'HIRI, médecin du travail, cheffe de service adjointe, directement placée sous l'autorité de M. Jean-Yves CHEVET.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, à Mme Myriam MAHE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe des sections accueil et secrétariat et gestionnaire budgétaire du service de médecine de prévention.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Olivier COMPAIN, administrateur de l'État du deuxième grade, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- Mme Catherine DUCASSE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Béatrice TANGUY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Suzy GAPPA, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la synthèse et des ressources et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Antoine BALAS, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service de la synthèse et des ressources ;
- Mme Isabelle KNOWLES, administratrice de l'État, cheffe du service de gestion des personnels de la police nationale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Sébastien CREUSOT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service ;
- Mme Violaine ROQUES, attachée hors classe de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service du recrutement et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Muriel DRIGHES, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe du service.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie BIUNDO, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Frédéric SEGURA, commissaire divisionnaire de police, adjoint à la sous-directrice de la formation, M. Guillaume JUTARD, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du département des formations, Mme Smiljana SEKULIC GELEBART, attachée principale d'administration de l'état, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages et Mme Joëlle LUKUSA, commandant divisionnaire fonctionnel, cheffe État-major.

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VALENZA-PAILLARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Catherine FOURCHEROT, administratrice de l'État, adjointe à la sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Hélène POLOMACK, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe.

## **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES et de M. Sébastien CREUSOT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Magalie BECHONNET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fanny TILLY, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
  - Mme Nadia ALIDOR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA petite couronne ;
  - Mme Perrine CROISIC, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section indemnités ;

- Mme Touria BENMIRA, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section congés bonifiés et affiliations rétroactives ;
  - M. Jérémy LANOUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section RIFSEEP État ;
  - Mme Sylvie LEBESLOUR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS petite couronne ;
  - Mme Étienne LEPINAY, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CRS et personnels civils de la gendarmerie nationale ;
  - Mme Gladys LOUIS ALEXANDRE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire de la section pensions ;
  - Mme Mylène PAILLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS grande couronne ;
  - Mme Corinne PARMENTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle rémunérations – site de Versailles ;
  - Mme Marie-Claude ROMAIN, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA grande couronne ;
  - Mme Sindy SAFFON, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section des policiers adjoints et des cadets de la République ;
  - M. Willy SAINTE-MARIE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section paie des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés - Paris ;
  - Mme Cindy VANEE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section paie CCD, CC et réserve ;
  - Mme Sarah BEN KHALED, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section paie CEA Paris ;
- Mme Mylène DAUBERTON-MERI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau des affaires médicales police ;
  - Mme Ingrid LATOUR, commandante divisionnaire fonctionnelle de police, cheffe du bureau des commissaires et officiers de police ;
  - M. Christophe LEGOUIX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la discipline police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Samia FETTOUM, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau ;
  - M. Léo PERRIN, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social et des affaires réservées, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Julie DELAGE, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau, et Mme Élisabeth LAFONT, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section du dialogue social ;
  - Mme Isabelle SOUSSAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau du corps d'encadrement et d'application et des policiers adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine KILIDJEAN, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe de bureau.

## **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DUCASSE et de Mme Béatrice TANGUY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Yamina BOUSALAH, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau, Mme Sandrine REMAUD, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-

mer, cheffe de la section RIFSEEP, M. Loïc DIRAISON, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, chef de la section des rémunérations des personnels des administrations parisiennes, Mme Françoise RISEDEMONDE-PLACERDAT, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des rémunérations des personnels des administrations parisiennes, Mme Céline JOURDE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des pensions et validation des services et Mme Sounia GHENNOUM, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section synthèse et contrôle de la paie.

- M. Gabriel CHAVALAUDRA-CARBON, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et Mme Zahoua BENIKEN, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
  - Mme Lætitia MERLO, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des blessures en service et des temps médicaux ;
  - Mme Angélique MOREL, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des conseils médicaux ;
- M. Pierre-Alexandre DEBRINSKI, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, de la discipline et des statuts, M. Morgan DESHAYES, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau et Mme Jeanne POUYE, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau ;
- M. Mickaël HERY-SAUTOT, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des personnels techniques, scientifiques et spécialisés et Mme Méliné GUIRAGOSSIAN, contractuelle administrative de catégorie A, adjointe au chef du bureau, et pour signer les états de service, Mme Ophélie DELECOURT, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe à la cheffe de section des personnels techniques et scientifiques des administrations parisiennes, M. Khalilou WAGUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État et Mme Magalie LEPOIRE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État ;
- M. Laurent LE GOUIC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs, et Mme Cécile DARTOIS, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, et, pour signer les états de service, Mme Virginie CHEROY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des agents A, B de l'État et B, C de la Ville, Mme Farida FOUUDA, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des agents A, B de l'État et B, C de la Ville, Madame Céline FOULIARD, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des catégories C État, et Mme Leslie EGARNES-TRESOR, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des catégories C État.

### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Suzy GAPPA et de M. Antoine BALAS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Willy BALISIER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau d'administration des systèmes d'information des ressources humaines et M. Max LAMBEAU, cadre contractuel, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Caroline IMBERT, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources et du temps de travail et M. William PROMENEUR, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau des ressources et du temps de travail.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine ROQUES et de Mme Muriel DRIGHES, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe BOULANGER, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours et M. Xavier CASTAING, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Céline GRESSER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des contractuels et Mme Pauline AGOUT, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- Mme Marie-Laetitia PHOCION, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des réservistes et Mme Karima LORAIN, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, à Mme Rhizlène AMRAOUI, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Rhizlène AMRAOUI, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales ;
- Mme Muriel DRIGHES, adjointe à la cheffe du service du recrutement ;
- Mme Violaine ROQUES, cheffe du service du recrutement.

#### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VALENZA-PAILLARD et de Mme Catherine FOURCHEROT, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Dahbia BEN HAMOUDI, cadre supérieure de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Gwenn ENGEL MARHIC, infirmière en soins généraux et spécialisés de 3<sup>ème</sup> grade, et Mme Clivia NICOLINI, éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, adjointes à la directrice de la crèche ;
- M. Frantz DRAGAZ attaché d'administration de l'État chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurène SANVOISIN attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau et M. Jean-René NKWANGA, attaché d'administration de l'État, chef de la section attribution de logement, et M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la coordination et des moyens et M. Valentin LELEUX, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, chef de la section logistique et immobilier ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Florence MALNOY, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de bureau ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions

respectives :

- M. Karim BEN-BOUALI, agent contractuel, chargé de mission au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christine BERTRAND, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- M. Patrice COUTEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, gestionnaire administratif et financier au bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- Mme Sachkard EXAVIER, agente contractuelle chargée du suivi financier et comptable des prestations de restauration ;
- M. Frantz DRAGAZ, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du logement ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens ;
- Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christel PARENT, secrétaire administrative des administrations parisiennes, cheffe de section de la mission handicap et gestionnaire administrative et financière du réseau des crèches ;
- Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la coordination et des moyens ;
- Mme Aurélie PERRAULT, agente contractuelle A, préventrice au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Laurène SANVOISIN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau du logement ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- M. Stéphane TANCREZ, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- Mme Safia TITOUCHE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, gestionnaire handicap ;
- Mme Biljana VELJKOVIC, adjointe administrative principal de 1<sup>ère</sup> classe des administrations parisiennes, gestionnaire budgétaire au sein du bureau de la coordination et des moyens.

### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie BIUNDO, de M. Frédéric SEGURA, de M. Guillaume JUTARD, de Mme Smiljana SEKULIC-GELEBART et de Mme Joëlle LUKUSA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Pierre PUENTE, commandant de police, adjoint au chef du département des formations, par Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative, Mme Magali MAIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques, Mme Sophie GUENET, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division de la gestion des stages externes, M. Jean-Alexis BENOIST, adjoint chef Etat-major et M. Sébastien BULTEZ, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle financier.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Magali MIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre de la préfecture de police :

- Mme Smiljana SEKULIC-GELEBART, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages ;
- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Joëlle LUKUSA, commandante divisionnaire fonctionnelle de police, cheffe d'État-major ;
- M. Jean-Alexis BENOIST, adjoint au chef d'État-major ;
- Mme Magali MIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens ;
- Mme Angélique QUEVAL, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division du pilotage et de la formation.

Délégation de signature est accordée à Mme Smiljana SEKULIC-GELEBART, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le programme 176 « Police nationale » par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées aux centres de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

## **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN et de Mme Hélène POLOMACK, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider dans l'outil e-GF, les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines, et par M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil CHORUS Formulaires. En l'absence de M. Jérôme SERANDOUR, délégation est donnée à Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil

## CHORUS Formulaires.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Virginie CHEVALIER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe des administrations parisiennes, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Hélène POLOMACK, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Hélène POLOMACK, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée à Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le budget spécial par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, indiquer les imputations budgétaires et comptables des dépenses et transmettre ces éléments au responsable du programme carte d'achat.

### **Article 17**

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur des ressources humaines, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris le 8 juin 2026

Signé :  
Le préfet de police,  
Patrice FAURE